

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE**  
**MARDI 3 NOVEMBRE 2020**

**Membres présents :**

- *Municipalités*  
M. BATHELLIER et Mme CLOAREC (Sains), M. LEPORT (St Marcan), M. HERY (St Georges)
  
- *Représentants des parents d'élèves*  
Mme PEPIN, Mme RAVET
  
- *DDEN*  
Mme PELE, Mme ARAUJO
  
- *Enseignantes*  
Mmes AICARD, PERENNES et SOURDIN
  
- *Directrice de séance*  
Mme AICARD
  
- *Secrétaire de séance*  
Mme SOURDIN
  
- Excusés : Mme OGER-LEFORT (IEN), M. MOTTA

**I. Bilan des élections des parents d'élèves**

Les élections se sont déroulées le vendredi 9 octobre 2020.

Le taux de participation est de 58,78 % (56,43 % en 2019, 41,3 % en 2018) pour l'ensemble du RPI.

Ont été élus M. MOTTA pour le conseil d'école de Saint-Marcen, Mme RAVET pour le conseil d'école de Sains et Mme PEPIN pour le conseil d'école de St Georges de Gréhaigne.

Les directrices les félicitent et leur rappellent l'importance de leur rôle : ils sont les représentants de tous les parents du RPI, l'intermédiaire d'informations et de négociations entre les parents et l'école. Les parents d'élèves élus donnent leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école : restauration, hygiène, intégration des élèves handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires. Ils participent au vote du règlement intérieur et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école.

Un mot sera mis dans les cahiers de liaison avec les coordonnées des parents élus après avoir eu leur autorisation.

**II. Délibération du conseil d'école commun**

Suite à l'arrêté du 25 juillet 2011, qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, nous sommes dans l'obligation d'organiser les élections pour chaque école afin d'élire les représentants des parents d'élèves. Le regroupement des 3 écoles n'est pas considéré comme une seule école pour l'élection au conseil d'école. Maintenant que les parents sont élus, nous devons délibérer afin de fonctionner, ou non, pour l'année dans un conseil d'école commun.

Vote des représentants des parents d'élèves, des maires, des DDEN, du président du RPI

POUR : 7  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Les 3 conseils d'école des communes de Sains, St Georges de Gréhaigne et St Marcan adoptent donc à l'unanimité le conseil d'école commun pour le RPI.

### **III. Bilan de la rentrée**

- *L'équipe enseignante*

**SAINS :**

Une classe de CP-CE1-CE2 de 16 élèves. Enseignante et Directrice Mme SOURDIN,

**SAINT GEORGES DE GREHAIGNE :**

Une classe de CE2-CM1-CM2 de 17 élèves. Enseignante et Directrice Mme AICARD, complétée un jeudi sur deux par Mme Anne-Emmanuelle DORMOY (pour la coordination du RPI).

**SAINT MARCAN :**

Une classe maternelle de TPS/PS/MS/GS de 21 élèves. Enseignante et Directrice Mme PERENNES, remplacée le mardi et quelques vendredis par Mme DERBREE.

Soit 54 élèves pour cette rentrée 2020-2021.

- *RASED*

La psychologue scolaire sur le canton de Pleine-Fougères est en congé maternité et est remplacée pour les demandes de bilan pour les orientations. Pas de suivi !

### **IV. Le règlement des écoles**

Rappel des différents points : Lecture du règlement

- *La fréquentation de l'école*

La famille doit assurer l'assiduité scolaire de l'enfant dès l'inscription à l'école. La fréquentation doit être régulière. Les enseignantes rappellent que chaque absence doit faire l'objet d'un appel téléphonique à l'école. Un signalement à l'inspection académique est fait suite à 4 demies journées d'absence non justifiées (soit 2 jours). Le certificat médical n'est pas obligatoire, un appel téléphonique suivi d'un mot des parents dans le cahier de liaison ou sous enveloppe suffisent. Les absences prolongées avec des certificats médicaux de différents médecins pourront faire l'objet d'un signalement à l'inspection si la scolarisation de l'enfant n'est pas assidue.

Si un test COVID est prescrit, les enfants ne peuvent pas être scolarisés tant que le résultat n'est pas connu. A la réception du résultat (négatif !), les parents peuvent re-scolariser leur enfant avec une attestation sur l'honneur (attestant le résultat du test).

- *Activité Pédagogique complémentaire*

Prise en charge par les enseignantes sur la pause méridienne de 13h20 à 13h50 pour les cycles 3, pour le cycle 2 de 16h30 à 17h30 le jeudi et de 12h20 à 12h50 pour le cycle 1.

▪ Transport scolaire

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent être présents lors de la prise en charge des enfants par le personnel municipal responsable du transport scolaire sinon les enfants seront considérés comme allant à la garderie.

▪ Horaires

Nous rappelons que les classes ou la cour sont ouvertes 10 minutes avant le début des cours le matin et en début d'après-midi (pour les enfants ne mangeant pas à la cantine).

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
<b>SAINS</b>	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
<b>ST GEORGES</b>	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
<b>ST MARCAN</b>	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30

▪ Objets de valeurs, jouets, bijoux, matériel multimédia

Les billes, les cartes à jouer, les petites voitures etc... sont tolérées mais les parents doivent accepter les éventuels échanges et pertes. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'équipe enseignante.

**Les objets dangereux (couteaux, canifs et briquets) et matériel multimédia sont interdits à l'école !**

▪ Hygiène et santé

Aucune école n'est à l'abri des poux, il est donc souhaitable de regarder et traiter régulièrement les enfants.

Un change et un distributeur de mouchoirs sont demandés pour les élèves inscrits en maternelle.

**Un enfant fiévreux doit être gardé à la maison.**

▪ Préambule au règlement

***Le service public de l'éducation repose sur des valeurs et des principes dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de gratuité de l'enseignement, de neutralité et de laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'assiduité et de ponctualité, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre les filles et les garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le respect mutuel entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.***

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le règlement est voté par le conseil d'école à l'unanimité.

▪ Charte informatique

Rappel des différents points : pas de modification

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

La charte informatique est votée par le conseil d'école à l'unanimité.

- PPMS : projet particulier de mise en sûreté

Un exercice intrusion attentat a été fait avant les vacances de la Toussaint dans les 3 classes.

## **V. Projets pédagogiques de l'année**

- La Grande lessive

Jeudi 15 octobre, les trois classes ont participé au dispositif de « La Grande Lessive ». Nous avons choisi de ne pas réunir les classes, les conditions sanitaires n'étant pas faciles à réunir. Pour cette édition, le thème était « Imaginons notre histoire ». Il s'agissait de revenir sur le vécu du confinement. Nous avons proposé 3 ateliers différents et nous nous sommes donné rendez-vous virtuellement entre les 3 classes. Seules les classes de Sains et St Georges ont pu échanger sur leur travail... (problème technique !)

- Cin'école

Cette manifestation est dédiée au développement de la cinéphilie et du sens critique chez les jeunes. Le coût de la séance est de 2,50 € par enfant, coût pris en charge intégralement par le RPI, transport compris.

Les classes de Sains et St Georges se rendront au cinéma de Combourg si le protocole sanitaire le permet.

Pour le cycle 2 : *Le château des singes ; Pachamama ; La reine soleil*

Pour le cycle 3 : *Le voyage du Prince ; Les temps modernes ; Dillili à Paris*

- Natation

Les séances ont débuté le 8 septembre les mardis après-midi et concernent les élèves du CP au CM2, soit 33 élèves. Les élèves ont bénéficié de 6 séances avant les vacances de la Toussaint. Le nouveau protocole demandant d'éviter les brassages, les classes iront donc à la piscine une semaine sur deux pour terminer le cycle.

Nous remercions les parents agréés qui encadrent les élèves lors des séances, et insistons sur le fait que sans eux, l'activité piscine ne serait pas possible.

- Musique

Cette année, les classes de cycles 2 et 3 bénéficieront d'une intervention d'un musicien du SIM. Nous travaillerons autour du slam (découverte et création), à partir de février.

A la suite de la fusion des communautés de communes, le budget alloué aux interventions du SIM n'a pas été augmenté. Nous souhaitons insister sur la qualité des musiciens intervenants dans les écoles, qui apportent aux élèves des choses que nous ne pouvons pas leur proposer. Il pourrait être judicieux de demander d'augmenter ce budget l'année prochaine afin qu'un maximum d'écoles puissent en profiter !

M. Leport nous informe que malheureusement, ce n'est pas possible pour l'instant, la Communauté de Communes finançant déjà beaucoup l'école de musique de Dol de Bretagne.

- Hygiène dentaire

Comme l'an passé, le brossage des dents le midi se poursuit pour l'école de Saint Marcan.

Les parents fournissent le verre et la brosse à dents, le dentifrice est pris en charge par la coopérative scolaire.

Les élèves de Sains et de St Georges peuvent amener leur matériel pour se brosser les dents s'ils le souhaitent.

▪ Visite du Télégraphe et du Cathédraloscope (classe de CE2-CM1-CM2)

La classe de CE2-CM1-CM2 est allée visiter le Télégraphe le 28 septembre. Dans le cadre de la célébration du classement à l'UNESCO du Mont-Saint-Michel, nous sommes incités à travailler sur notre patrimoine local.

Le 16 octobre, nous avons passé la journée au Cathédraloscope de Dol de Bretagne : le matin, les élèves ont visité le musée avec une accompagnatrice puis ont participé à un atelier sur les bâtisseurs de cathédrales : avec les outils de l'époque, ils ont du créer un plan de cathédrale, qu'ils ont ensuite essayer de construire en volume ! (avec des Kapla).

L'après-midi, en deux groupes, nous avons fait un rallye dans la ville de Dol, à la recherche d'indices et à la découverte de l'architecture.

▪ Journée au Mont-Dol (classe de CP-CE1-CE2)

La classe de CP-CE1-CE2 a passé la journée du 16 octobre au Mont-Dol « sur les traces du passé ». L'association qui s'occupe du moulin a proposé aux élèves de découvrir le coté préhistorique du tertre, puis une visite du moulin.

En fin de journée, les élèves ont visité l'exposition « Il y avait des géants sur la Terre » de l'artiste en résidence au Mont-Dol, Quentin Montagne.

▪ APE

Après le départ de M. et Mme Jesus da Silva (leur dernier enfant étant parti au collège), un nouveau bureau a été élu :

Présidente : RAVET Virginie

Trésorière : HARDY Vanessa

Secrétaire : LEPORT Gaël

L'association aura besoin d'aide pour les différentes manifestations. L'objectif étant de pouvoir subventionner les projets du RPI notamment les sorties avec nuitées.

Une **vente de chocolats** est en cours avec les chocolats d'Argouges.

▪ Prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école de l'année scolaire auront lieu le mardi 23 mars à Saint Marcan et le mardi 22 juin à Sains.

## VI. Questions diverses

Mme Perennes nous informe de la nécessité d'équiper l'école de St Marcan d'un photocopieur, l'ancien étant hors service, et non réparable. M. Leport indique que cela sera vu au prochain conseil RPI.

M. Leport demande à Mme Sourdin si l'achat de vélos pour l'école de Sains (qui avait été évoqué par la municipalité lors du dernier conseil RPI) est à envisager. Mme Sourdin précise que cet achat n'est pas nécessaire d'un point de vue pédagogique.

La directrice de séance : Mme AICARD  
La secrétaire de séance : Mme SOURDIN